

La Défense,
Le 26 janvier 2021

**A l'attention des citoyens et citoyennes
membres de la Convention citoyenne pour le climat**

Mesdames, Messieurs,

Le syndicat national des personnels techniques, administratifs et de service (SNPTAS-CGT) représente les personnels de plusieurs ministères dont ceux de la transition écologique, de la mer, et de la cohésion des territoires et souhaite apporter des éléments supplémentaires à votre réflexion. Nous tenons en préliminaire à saluer votre engagement pour l'écologie, la lutte contre les dérèglements climatiques, la biodiversité et le travail que vous avez accompli individuellement et collectivement pendant la convention climat.

Il est toutefois un sujet absent de vos débats, exclu de la mission qui vous a été confiée et pourtant essentiel pour réussir la transition. Il s'agit de l'administration dont notre pays a besoin à tous les niveaux institutionnels pour mettre en œuvre les politiques publiques qu'impliquent vos propositions.

En effet, comment mettre en œuvre les mesures préconisées sans une administration dont c'est la mission, avec des fonctionnaires dont la tâche est la mise en œuvre des politiques publiques dans tout le champ écologique, en mobilisant les divers métiers et les moyens de l'État à leur bonne application, indépendamment des aléas politiques et qui travailleront dans l'esprit de l'intérêt général et non des intérêts privés.

Les transformations que subissent les administrations de l'État depuis des années et celles du ministère de l'Écologie en particulier, tournent le dos aux objectifs d'une réelle transition écologique et énergétique. Au cours des quarante dernières années, les cadres dirigeants du ministère sont devenus, sous l'impulsion des méthodes de management, des professionnels de l'encadrement et ont perdu leurs compétences techniques, sources de leur autorité d'encadrement. L'extension des logiques financières a entraîné une diminution de moyens humains et matériels des services jusqu'à les rendre inopérants dans maints domaines. Petit à petit il a été transformé en un ministère qui a perdu progressivement son opérationnalité, et ses actions sur le terrain. Ses compétences-métiers et techniques ont été de plus en plus réduites et mises à l'écart des décisions.

Cette politique s'est considérablement accentuée ces dix dernières années avec une accélération nouvelle depuis 2017. Elle se traduit par une bureaucratisation de l'administration, la suppression de missions, leur privatisation et le recours de plus en plus fréquent à des bureaux de consultants omnipotents, accentuant les dérives technocratiques.

Toute l'expertise technique des services techniques de l'État dans les territoires est en train de disparaître que cela soit au niveau régional avec les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et au niveau départemental avec les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDT et DDTM) que de l'administration centrale du Ministère.

Dans ce contexte les diverses réformes mises en place par le gouvernement laissent les mains libres aux grandes entreprises de l'aménagement du territoire qui peuvent alors avec l'accord des Préfets, déroger à toutes les législations auxquelles elles sont théoriquement soumises (code de l'urbanisme, code de l'environnement et diverses commissions où l'État doit se forger un avis avant de prendre une décision...). Ces dernières années, plusieurs lois ont légalisé ces dérogations (loi pour un État de confiance, loi ELAN sur le logement, loi PACTE etc.) et de nombreux textes réglementaires sont venus en accentuer les effets délétères, si bien que **même une loi reprenant l'intégralité de vos propositions sans altération ne permettrait pas de les mettre en œuvre.**

Par ailleurs, depuis le mois d'août dernier, les agents des directions départementales des territoires, sont passés sous la coupe directe du Ministère de l'Intérieur et donc des Préfets. D'ores et déjà, des dispositions sont prises pour qu'il en soit de même au niveau des services régionaux de l'État.

Les missions qui relevaient de divers ministères dont celui principalement de l'écologie sont donc subordonnées au ministère de l'Intérieur dont la mission première est le maintien de l'ordre public. Les missions relevant des politiques d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture, d'habitat, de la construction et du logement, des transports, agricoles, de protection de l'environnement de la faune et de la biodiversité, des parcs naturels et des paysages, de la mer et du littoral, de la protection des populations des risques naturels, industriels, alimentaires, sanitaires, de l'énergie... risquent de devenir secondaire et/ou aléatoires en fonction des priorités fixées par le ministère de l'Intérieur.

La création d'un guichet unique issue de la mise en place de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, dont le Préfet devient le délégué territorial avec mission d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets dans leur mise en œuvre, augmente encore la mise à disposition de l'administration au service des intérêts privés.

Cette agence pourra en outre être financée par des porteurs de projets et la philanthropie, autrement dit par les entreprises privées concernées par les décisions de l'agence, multipliant ainsi considérablement les conflits d'intérêts. L'État se positionne clairement en facilitateur de projets quels qu'ils soient et non plus comme garant de l'intérêt général.

La généralisation de dérogations à la loi donnée aux préfets et aux entreprises aura des conséquences concrètes sur les territoires. Sous la pression des lobbies des industriels, des financiers, des promoteurs et aménageurs, le nombre de projets néfastes pour l'environnement et contraires à toute transition écologique et énergétique risque de se multiplier, ce qui augmentera le nombre de conflits entre les promoteurs de ces projets et la société civile, les citoyens et citoyennes, comme le laisse entrevoir déjà certains projets très contestés.

De plus en plus les préfets interviennent dans les avis et décisions de l'État en faisant pression sur les agents chargés des dossiers, en leur demandant expressément de revenir sur leurs conclusions afin de satisfaire le récipiendaire, n'hésitant pas à exiger d'eux un avis illégal. De trop nombreux exemples nous parviennent, par exemple : dans un département, une centrale d'enrobé a été autorisée sans l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), pourtant obligatoire ; des antennes 5g ont été installées dans un parc naturel contrairement à la loi.

De plus en plus, les faits démentent les déclarations. Dernier exemple emblématique, suite au « *One Planet Sumit* » organisé le 11 janvier 2020 par le Président de la République ; celui-ci a annoncé un « plan ambitieux pour la France » afin d'enrayer la perte de la biodiversité d'ici à 2030. Ce que ne dit pas ce document, c'est qu'en dix ans, les effectifs des parcs nationaux ont diminué en moyenne de 14 %, qu'au budget 2021, l'Office français de la biodiversité qui devrait être la cheville ouvrière de ce plan perdra 20 postes.

Entre 2013 et 2021, 15 000 emplois ont été supprimés au ministère de l'Écologie, handicapant toute politique de transition écologique. Le budget de l'État (loi des Finances) prévoit la disparition de 954 postes en 2021.

Plusieurs projets de loi en cours de discussion au parlement, la loi dite 4D, « Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, Décomplexification », la loi dite « D'accélération et de Simplification de l'Action Publique » (loi ASAP), vont encore aggraver la situation, car par exemple, elles renforcent le secret des affaires et le secret de fabrication qui servent aux grandes entreprises à ne jamais donner la composition de leurs produits et de nier leur dangerosité pour les humains et les milieux naturels. L'exemple du glyphosate est emblématique de ce sujet.

C'est pourquoi, sans une administration de haut niveau travaillant avec des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, des administratifs, les universités, les associations, les citoyens et citoyennes... la société civile avec un fonctionnement débureaucratisé et démocratique, la transition ne pourra être réalisée.

Nous sommes convaincus du rôle majeur que doivent jouer les administrations comme les services publics en général dans cette transformation. Le renforcement du ministère en charge de l'Écologie et des collectivités territoriales, à tous les niveaux d'interventions, devrait être une priorité absolue compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés.

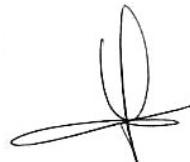
Nous appelons de nos vœux et nous militons pour construire un monde solidaire qui ne laisse personne de côté et qui organise le partage des richesses pour l'intérêt général, un monde assis sur des services publics de qualité qui répondent aux besoins actuels et futurs des populations, un monde qui soustrait les biens communs aux appétits financiers et particuliers.

Si vous le souhaitez, nous sommes disposés à rencontrer votre association afin de pouvoir développer les propos de ce courrier et débattre autour de l'administration publique dont nous avons besoin pour répondre au défi historique que nous devons relever face au réchauffement et au dérèglement climatique.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SNPTAS-CGT,

Le Secrétaire Général,



Ivan Candé González